

Maison de retraite « La Clairière »

Evolution et avenir

par David DORDOLO - Directeur

La maison de retraite « La Clairière » a été fondée en septembre 1969 par le pasteur Pierre Bory. Elle appartient à l'Association Culturelle et de Bienfaisance de l'Entraide Evangélique. Cet établissement médico-social est situé au centre de Montmelas-Saint-Sorlin, petit village de 367 habitants, à 10 km de Villefranche-sur-Saône. L'altitude de 500 mètres permet d'y bénéficier d'un air sain et d'un magnifique panorama sur les collines du Beaujolais. Au fil des années et des améliorations apportées, la capacité de l'établissement a évolué jusqu'à accueillir aujourd'hui 64 personnes âgées en perte d'autonomie, dont l'âge moyen est de 89 ans.

L'existence de « La Clairière » demeure motivée par le désir de mettre en pratique cette parole du Christ : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites. » (Mt 25.40.)

La dernière rénovation de l'établissement remonte à 1987. A cette époque, les résidents accueillis étaient assez valides et nécessitaient peu de soins médicaux. Or, depuis une dizaine d'années, grâce au développement important de l'aide à domicile, les personnes âgées ne quittent leur propre logement que lorsqu'elles sont devenues très dépendantes. Cela conduit les établissements pour personnes âgées à s'adapter afin de proposer des services et une compétence médicale qui ne leur étaient pas demandés auparavant.

En 2002, « La Clairière » a été un des premiers établissements à signer la convention tri-partite avec l'Etat et le Conseil Général dans le but de fixer les objectifs et donner les moyens nécessaires à cette mutation. Par cet engagement, désormais obligatoire pour chaque maison de retraite, « La Clairière » est devenue un des premiers Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Pour les pouvoirs publics, l'appellation « E.H.P.A.D. » implique un engagement total du Conseil d'Administration, de la direction et du personnel de l'établissement dans une « démarche qualité » destinée à élever le niveau de prestations au-delà de ce qui était demandé auparavant.

Cela se traduit concrètement de trois manières :

- élaboration, mise en place de protocoles, de procédures et de projets formalisés associés à une démarche d'auto-évaluation, afin de sécuriser les pratiques ;
- embauche de personnel, principalement médical, et accroissement des compétences du personnel existant ;
- adaptation des bâtiments pour offrir un confort d'accueil, de vie et de déplacement aux personnes en perte d'autonomie ou handicapées.

Comme beaucoup d'établissements, « La Clairière » s'est engagée sur trois objectifs :

- 1) Un travail important de formalisation des projets de vie et de soins a été réalisé. Nous y avons associé les résidents, les familles, les bénévoles, le personnel et le Conseil d'Administration.
- 2) L'équipe du personnel s'est étoffée et se compose aujourd'hui de plus de quarante personnes : animatrices, cuisiniers, médecin, infirmières, aides-soignantes, psychologue, agents hôteliers, lingère, agents de nuit, agent technique d'entretien, secrétaire, comptable, directeur. Un soutien important et continu est apporté par les formations ; celles-ci augmentent le professionnalisme des équipes et offrent des possibilités d'évolution professionnelle.
- 3) Le troisième point s'est avéré le plus délicat : très vite, il est apparu que le bâtiment n'était pas adapté à l'accueil des personnes en perte d'autonomie : escaliers incontournables pour accéder à

17 chambres, surface des locaux insuffisante pour 64 résidents et pour le personnel nécessaire, absence de douche dans les chambres. Ces principaux inconvénients ont rendu le fonctionnement quotidien inconfortable, complexe et pesant.

En 2002, sur proposition du directeur, le Conseil d'Administration a décidé de s'engager dans une rénovation globale du bâtiment afin de traiter ces difficultés et d'intégrer, par la même occasion, une unité spécifique destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Fin 2004, l'ensemble des études étant achevé, le coût prévu s'est avéré disproportionné par rapport aux résultats attendus. Le bâtiment ne pouvant rester en l'état, décision a donc été prise d'étudier une reconstruction totale de l'établissement, en remplacement du bâtiment existant. Nous avons été encouragés dans ce sens par la réputation de qualité et le soutien dont jouit « La Clairière », tant au niveau de la population que des élus et des pouvoirs publics, mais aussi par des réponses tangibles (propriétaires des terrains, subvention importante de la C.N.S.A.)

Nous travaillons sur ce projet depuis 2005 et espérons commencer les travaux fin 2007, si le financement est finalisé. C'est un investissement de plus de 7,5 millions d'euros, considérable pour une petite association n'ayant pas de ressources financières. De plus, nous avons fait le choix de ne pas faire appel au soutien financier des églises, bien que cette reconstruction intervienne dans un contexte où les acteurs habituels (Région, Département, Assurance- Maladie, Assurance-Vieillesse) se désengagent financièrement. Ce projet constitue donc un acte de foi, un véritable défi dont le résultat conditionne l'existence même de « La Clairière » et le témoignage rendu dans ce canton.

Merci de prier pour le Conseil d'Administration et pour le personnel, dans cette période cruciale.

« Toutefois, non pas ce que je veux, mais ce que Tu veux », Matthieu 26.39

D.D.